



Besançon le 12 avril 2007

Réseau Universités Sans Frontières de Franche-Comté
Université de Franche-Comté
UFR SLHS
30-32 rue Mégevand
25030 Besançon Cedex

Mail : soutienjoseph@yahoo.fr

Cher/Chère candidat-e à l'élection présidentielle,

Le Réseau Universités Sans Frontières de Franche-Comté s'adresse à vous pour vous soumettre le cas de Joseph KOLLIE, étudiant libérien de la faculté des lettres de Besançon, reconduit à la frontière le 10 février 2006.

Depuis son expulsion, M. KOLLIE a fait une demande de visa pour revenir étudier à Besançon. Cette demande a été rejetée sans explication par le Consulat de France à Abidjan le 30 octobre 2006.

Vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- Un rappel de la situation de Joseph KOLLIE,
- Une lettre de Joseph KOLLIE détaillant sa situation actuelle et ses projets professionnels ;
- Une lettre du Président de notre université ;
- Une motion récemment votée par le Conseil d'Administration de notre université ;
- Quatre lettres d'enseignants soutenant le projet de M. KOLLIE ;
- Quatre attestations d'enseignants ayant connu M. KOLLIE.

Vous trouverez de plus amples informations (articles de presse, interviews ainsi qu'une pétition) sur le site : <http://www.ras.eu.org/soutienjoseph/>.

M. KOLLIE envisage de refaire une demande de visa long séjour pour études pour l'année universitaire 2007-2008. Il est important de vous préciser qu'il dispose pour la rentrée prochaine d'une promesse d'embauche de la part du CCAS de Besançon.

Notre question est la suivante :

Si vous êtes élu-e, Joseph KOLLIE pourra-t-il revenir étudier en France ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, cher/chère candidat-e à l'élection présidentielle, l'assurance de nos meilleurs sentiments républicains.

Le RUSF Franche-Comté



RAPPEL DES FAITS



JOSEPH KOLLIE, opposant politique à Charles Taylor au Libéria, a vu son père et l'un de ses fils mourir des suites d'un attentat qui lui était destiné. Arrivé en France en août 2002 pour suivre un stage d'un mois de perfectionnement en français au Centre de Linguistique Appliquée de Besançon, il demande l'asile politique.

En attendant la réponse, il s'inscrit en DEUG d'anglais à la Faculté des Lettres de Besançon. Débouté du droit d'asile en 2003, puis par la Commission des recours en 2004, il reçoit une « invitation à quitter le territoire » le 8 novembre 2004.

Néanmoins, la Préfecture de Franche-Comté accepte de le tolérer jusqu'à la fin de l'année universitaire 2004-2005 sans toutefois lui accorder de titre de séjour, faisant ainsi de lui un « clandestin officiel ». Malgré des conditions de vie très difficiles (sans domicile fixe, sans ressources car interdit de travailler), Joseph réussit tous ses examens.

Un Comité de soutien se forme en octobre 2005 et enchaîne les actions pour lui obtenir un titre de séjour étudiant (rassemblements à la fac, au centre-ville et devant la préfecture, concert de soutien). Une pétition rassemble 6000 signatures.

Le 8 février 2006, Joseph est arrêté sur le chemin de la fac puis transféré au CRA du Mesnil-Amelot. On lui dit qu'il comparaitra au TGI dans 5 jours mais, le 10, il est expulsé vers le Libéria.

En avril 2006, il fait une demande d'inscription préalable pour revenir étudier à l'Université de Franche-Comté qui est acceptée. La France n'ayant aucune présence diplomatique au Libéria, les élus locaux écrivent à Douste-Blazy pour que les procédures administratives lui soient facilitées mais le Ministre leur oppose une fin de non recevoir. Joseph KOLLIE fait le déplacement jusqu'en Côte d'Ivoire et se présente à l'Ambassade-Consulat Général de France à Abidjan le 26 octobre 2006.

Malgré un dossier complet et présentant toutes les garanties, Joseph reçoit une réponse négative le 30 octobre. Aucune raison n'est donnée mais, le 22 novembre, le Comité de soutien à Joseph apprend, lors d'une entrevue à la Préfecture de Franche-Comté et suite à un rassemblement, les raisons « officieuses » de ce refus : 1. Joseph KOLLIE (41 ans) serait trop vieux pour continuer des études, 2. le fait que Joseph ait des enfants représente un « risque migratoire », 3. le parcours de Joseph qui entend passer des études d'anglais au français langue étrangère ne paraît pas cohérent. (*Les lettres qui accompagnent ce dossier répondent à tous ces « arguments ».*)

Le 15 janvier 2007, le Président de l'Université de Franche-Comté écrit au Ministre des Affaires Etrangères pour soutenir le dossier de Joseph et demander des explications. Le Ministère répond le 20 février par une missive lapidaire stipulant simplement que « l'intéressé ne rempliss[ait] pas toutes les conditions ».

De quelles conditions s'agit-il ? Le Chef de Cabinet du Ministre ne le dit pas.

Nous exigeons le retour de Joseph Kollie à Besançon